



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Bordeaux, le 12 juin 2009

Mission Communication,
relations avec les usagers
Jean-Pierre Beyneix 05.56.13.82.11

Dossier de presse

Sécurité aux abords des chantiers

Opération vitesse

A 63 Bayonne → Bordeaux

Mercredi 17 juin 2009 de 9h00 à 12h00

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

24 rue Carton
33073 Bordeaux Cedex
Tél.: 05.56.55.70.50 – fax: 05.56.55.70.51

1. Enjeux et objectifs

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les services routiers de l'État (DIR : directions interdépartementales des routes) gèrent, entretiennent, exploitent le réseau routier national non concédé.

Des travaux d'entretien et de modernisation sont régulièrement réalisés nécessitant la mise en place de dispositions temporaires de régulation de circulation. Si elles sont porteuses de gêne, ces dispositions visent à garantir la meilleure sécurité possible pour les usagers pendant les travaux comme la meilleure possible pour les agents intervenant sur le réseau pour les réaliser.

Malgré les efforts d'information et d'adaptation de la régulation du trafic, l'expérience prouve que les risques encourus par les personnels intervenant sur les routes et autoroutes, notamment aux abords des chantiers, persistent à un niveau toujours trop élevé. Outre les accidents impliquant les seuls usagers, ceux impliquant également les matériels d'entretien ou d'exploitation, voire impactant les personnels eux-mêmes, restent encore trop nombreux, notamment sur le réseau routier national Atlantique, en particulier sur l'autoroute A 63 entre Bordeaux et Bayonne.

Une action commune des DIR est programmée dans la semaine du 15 au 19 juin 2009 partout en France, en faveur de la sécurité des agents intervenant sur la route.

Cette action vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques qu'ils encourent aux abords des chantiers et aux risques encourus par les personnels d'exploitation lorsque la réglementation de circulation, notamment les vitesses maximales autorisées à l'approche et le long des chantiers, n'est pas respectée.

En Gironde, cette opération est menée conjointement par les forces de l'ordre (gendarmerie) et la DIR Atlantique (district de Mios), le mercredi 17 juin 2009 de 8H00 à 12H00 sur l'A63 dans le sens Bayonne → Bordeaux.

2. Présentation de l'opération et du chantier

Un contrôle de vitesse sans contravention est effectué au droit d'un chantier de broyage de branches sur A63, dans le sens Bayonne → Bordeaux (cf. plan) à la vitesse maximale autorisée est fixée à 90 km/h. Les contrevenants sont interceptés par les forces de l'ordre et amenés sur l'aire de repos de Lugos. L'accueil convivial y est assuré par les agents de la DIR Atlantique et les gendarmes qui expliquent aux usagers contrevenants l'importance du respect de la réglementation de la circulation, notamment de la vitesse à l'approche et au droit de la zone de travaux (*action de sensibilisation*).

